

UN MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE LES PRATICIENS ET LE MONDE DE LA RECHERCHE

## **ORGANISATION**

LABORATOIRE DISCONTINUITÉS (UR 2468), UNIVERSITÉ D'ARTOIS

#### **BERNARD REITEL**

Professeur de géographie politique et urbaine

### LIDIA DANILA

Doctorante en géographie et aménagement

AGENCE HAUTS-DE-FRANCE 2020-2040, CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE



MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

**SALLE C2.1.07** 

UFR HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, PATRIMOINES BÂTIMENT C2 DU CAMPUS D'ARRAS

> UNIVERSITÉ D'ARTOIS 9 RUE DU TEMPLE 62000 ARRAS









# SRADDET : UN DISPOSITIF D'INTÉGRATION AU SERVICE DES RÉGIONS FUSIONNÉES ?

Cette journée d'études s'intéresse aux processus d'intégration des régions fusionnées en France à travers les dynamiques impulsées par les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'objectif de cette journée est de prévoir un moment d'échange entre les praticiens et le monde de la recherche pour interroger le rôle de la planification territoriale comme dispositif d'intégration régionale des régions fusionnées. L'hypothèse est que cet outil de planification a été utilisé comme un moyen d'intégration et de projection de territoires qui disposaient de leurs propres logiques spatiales et qui se sont retrouvés associés dans un nouveau cadre politique et territorial à l'instar de ce qui s'est passé à l'échelle européenne (Faludi, 2004)

La fusion des régions mise en place par la réforme territoriale de la dernière décennie (loi NOTRe, loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) a reconfiguré le territoire métropolitain en créant 13 régions. L'objectif de la fusion était de contribuer au renforcement de la lisibilité et de permettre des économies budgétaires grâce aux économies d'échelles (Bonnet-Pineau, 2016). Ce processus coïncide avec l'obligation de l'élaboration d'un nouveau schéma régional : le SRADDET. En effet, ce dernier instauré par l'article 10 de la loi NOTRE se distingue du précédent schéma régional d'aménagement par trois volets (Behar, Czertok, Desjardins, 2021). Pour les nouvelles régions fusionnées, l'exercice s'avère complexe. En pleine phase de réorganisation institutionnelle et avec un nouveau périmètre, elles doivent élaborer leur premier projet commun.

En effet, ces nouvelles caractéristiques du SRADDET s'inscrivent dans une logique d'affirmation du fait régional, déjà initiée par les anciens schémas. Mais au-delà de ça, le SRADDET contribue à promouvoir une approche plus intégrée de l'aménagement du territoire. Pour les régions ayant fusionné, l'enjeu relève de l'hétérogénéité des anciens schémas, de nouveaux périmètres élargis et de différents acteurs impliqués dans l'aménagement régional. Le concept d'intégration est employé pour faire référence à la dimension spatiale liée aux flux, aux interactions, et aux liens qui se tissent entre les territoires. L'intégration spatiale est définie comme un processus visant à associer différentes politiques et objectifs sur une base territoriale commune (Communautés Européennes, 1997 ; Sohn, Reitel, Walther, 2009). Trois orientations de réflexion sont dès lors proposées.

Le SRADDET permet aux nouvelles régions fusionnées de **connaitre** la nouvelle géographie de leur territoire. Le diagnostic élaboré dans le cadre du SRADDET permet d'avoir une lecture des territoires à toutes les échelles et de faire ressortir les tendances, les dynamiques, les points forts et les points faibles. Il participe également à l'émergence d'une nouvelle construction mentale, qui à long terme favorisera la création d'une nouvelle identité territoriale.

Le SRADDET apprend à **gouverner** d'une manière différente le territoire régional. Son élaboration nécessite une concertation d'une part entre les services de la région, d'autre part entre la région et les autres collectivités territoriales. Ce schéma fédère les réseaux d'acteurs autour des enjeux communs à travers une logique de complémentarité. Il favorise les logiques de coopération interterritoriales à différentes échelles.

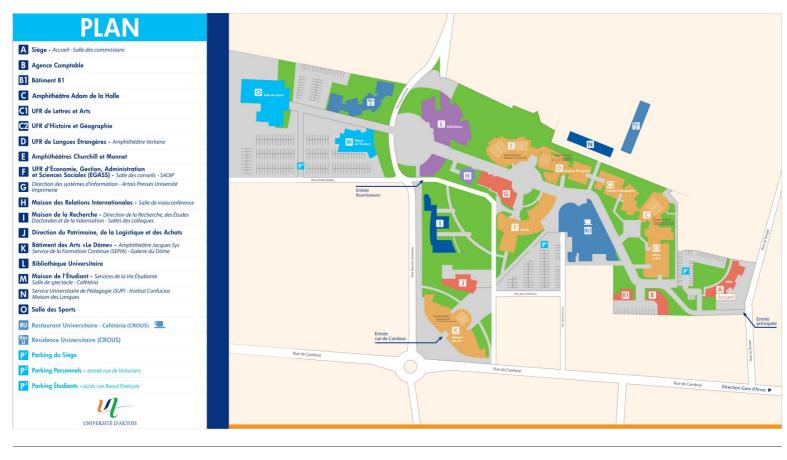
Le SRADDET **met en cohérence** l'action publique auparavant complexifiée par des schémas qui compliquaient les niveaux de lecture et cloisonnaient les démarches. On passe d'une approche sectorielle des anciens schémas vers une approche transversale qui prend en compte les interactions entre l'ensemble des schémas planificateurs du territoire régional. Mais ce passage se fait progressivement et une période de transition s'impose afin d'homogénéiser l'ensemble des schémas présents dans les territoires infrarégionaux.

Dans ce contexte de renouvellement institutionnel des régions, peut-on considérer le SRADDET comme une première pierre dans la construction d'un nouveau fait régional à inventer ? Dépasse-t-il la dimension d'une simple addition des projets des anciennes régions ? Comment construit-il une vision politique intégrée d'aménagement du territoire à l'échelle régionale ?

L'objectif de cette journée est d'établir un premier bilan des fusions à travers la planification plus de six ans après la mise en œuvre de la réforme territoriale. Dans ce cadre, nous envisageons d'ouvrir les perspectives en prenant en compte la dimension européenne et en portant notre regard vers l'Amérique du Nord (Canada).

## **PROGRAMME**

8.50	Accueil	
9.00	Bernard Reitel, Université d'Artois	Introduction de la journée
	Bernard Reitel, Université d'Artois	La planification, un levier pour assurer la cohésion des régions fusionnées ? Le regard d'un géographe
9.10	Pierre-Jean Lorens, Agence Hauts-de-France 2020- 2040, Région Hauts-de-France	La planification, un levier pour assurer la cohésion des régions fusionnées ? Le regard d'un praticien de l'aménagement du territoire
9.40	Lidia Danila, doctorante, Université d'Artois / Agence Hauts-de-France 2020-2040	Interroger l'intégration dans les régions fusionnées : une proposition de méthodologie pour l'analyse de l'appropriation des dispositifs régionaux, dont le SRADDET, par les territoires infrarégionaux
10.10	Benoît Leplomb, Direction de la Cohésion des Territoires, Région Grand Est	Les SRADDET : mise en perspective nationale
10.40	Discussion	
11.00	Pause	
11.20	Session 1 Discutant : Nicolas Lebrun, Université d'Artois	Anne-Claire Bideault, Le cas de la Région Normandie  Philippe Bouchez, Le cas de la Région Hauts-de- France, Agence Hauts-de-France, 2020-2040, Région Hauts-de-France
12.40	Discussion	
12.50	Déjeuner	
14.40	Yann Fournis, visiting professor	Une planification tranquille ? De l'échec de l'aménagement à la régulation négociée des territoires au Québec
15.20	Session 2 Discutant : François Moullé, Université d'Artois	Marie Demolin, Le cas de la Région Nouvelle Aquitaine Benoît Leplomb, Le cas de la Région Grand Est
16.40	Discussion	
17.00	Bernard Reitel, Pierre-Jean-Lorens, Lidia Danila	Conclusion et synthèse



# PLAN DU SITE UNIVERSITAIRE D'ARRAS

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

9, rue du Temple 62030 Arras

tél. 03 21 60 37 00 www.univ-artois.fr